

Note complémentaire : éléments techniques et concertation

Longueur des conduites

Effectivement des longueurs importantes de transfert des effluents peuvent modifier leur nature et notamment favoriser le développement de sulfures d'hydrogène. Ainsi, dans certains cas il sera nécessaire de prévoir un traitement (en cours de transfert) des sulfures. Ce type de traitement n'a pas été abordé dans le projet ; généralement il est étudié lors des études de maîtrise d'œuvre car il est très dépendant des caractéristiques des canalisations mises en place.

Cas des micropolluants

Les limites de traitements des micropolluants par les stations d'épuration dépendent beaucoup du type de micropolluants et des conditions de traitements ; Le sujet est vaste et complexe d'autant plus que de nouvelles molécules et donc potentiellement de nouveaux micropolluants sont régulièrement mis sur le marché. Au niveau national des campagnes de suivis et de mesures de micropolluants (RSDE - réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux) sont mises en place règlementairement pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 10 000 EH. Une nouvelle campagne RSDE est en cours sur 2018 et les résultats pour la station de St Jean seront connus prochainement. Ceci étant les filières actuelles de traitement ne sont pas (et ne seront pas) en capacité de traiter pleinement tous les micropolluants. La solution à privilégier reste donc le traitement à la source en évitant le rejet aux réseaux d'assainissement.

Matières de vidange et matières de curages

Pour ce qui concerne les WC chimiques des bateaux (quand ces derniers sont équipés et il y en a assez peu à ce jour), certains ports sont équipés pour réceptionner ces matières qui ensuite sont reprises par camion vidangeur et dépotées au sein de la station d'épuration.

Il n'est pas prévu de dépotage des toilettes de camping-car au niveau de la station d'épuration. En règle générale des équipements (communaux) sont prévus au niveau des aires d'accueil des camping-cars pour stocker ces effluents avant d'être repris par camion vidangeur et ramenés à la station d'épuration.

Compostage des boues

Une étude de faisabilité est en cours pour la mise en place d'un méthaniseur sur la station d'épuration ; celui-ci permettrait de réduire de 30% la production de boues et donc de soulager la partie compostage. Dans tous les cas, le nouveau contrat de DSP (démarré le 01/01/2018) prévoit la réhabilitation de la filière compostage notamment sur le traitement des odeurs.

Impact éventuel des remontées de nappe / Incidence sur les eaux souterraines

Les réseaux d'assainissement vieillissant ne sont pas complètement étanches et permettent donc l'infiltration d'eaux parasites issues de remontées de nappes. A l'inverse, il est difficile de mesurer l'existence d'eaux usées qui exfiltreraient vers les eaux souterraines ; toutes les études réalisées jusqu'à présent ne permettent pas de mettre en évidence (sauf cas très particulier) une telle problématique de pollution des nappes par les eaux usées.

Sur la procédure antérieure et la concertation

S'agissant d'un renouvellement administratif d'autorisation sur un ouvrage existant et non modifié, il n'était pas utile d'échanger spécifiquement avec le public. Pour autant, les modifications principales que sont les raccordements envisagés de nouvelles communes, sont issues d'échanges avec les communes (maires, élus et habitants) concernées qui sont plutôt favorables à voir supprimer leur station d'épuration obsolète.

L'Agence de l'eau RMC nous accompagne très régulièrement sur nos nombreux projets. Elle est informée de nos projets sur la station d'épuration de St Jean.